



44

Liminaire au CSAL* du 3 octobre 2023

*Conseil d'Administration Social Local

e-mail : fo.drfi44@dgfi.p.finances.gouv.fr

Alors que va s'engager la discussion du projet de loi de finances pour 2024, **FO DGFIP** rappelle que la DGFIP paye depuis des années au prix fort la politique continue de suppressions d'emplois dans la fonction publique et appelle les parlementaires à rompre définitivement avec cette logique qui dégrade les conditions de travail des personnels et remet en cause chaque jour davantage l'exercice quotidien des missions.

La suppression du tiers des effectifs en 25 ans a créé une dette en emplois, bien réelle malgré les réflexions pour tenter d'effacer la vacance d'emplois.

Après la campagne catastrophique GMBI et les émeutes de l'été où ils ont été directement pris pour cible, les agents sont exténués, lassés, démotivés comme en témoignent les résultats préoccupants de la dernière vague de l'observatoire interne. Seuls 38 % des agents y ont d'ailleurs répondu sans que nous soit communiquée la répartition par catégorie au niveau national.

Les agents des Finances publiques en ont plus que jamais marre d'être exemplaires !

D'autre part, les organisations syndicales représentatives ont enfin obtenu l'ouverture de négociations sur l'évolution du régime indemnitaire de la DGFIP : 2 ans après l'engagement pris en octobre 2021, il y a désormais urgence !

Toujours au rendez-vous malgré l'accumulation permanente de réformes, les agents de la DGFIP attendent désormais que la reconnaissance de leur engagement, de leur investissement, de leur technicité et de leur attachement sans faille au service public dépasse les discours et les remerciements de tribune.

Au-delà de l'indispensable augmentation de la valeur du point d'indice, de son indexation sur l'inflation et la révision des grilles qui relèvent des discussions au niveau Fonction publique, **FO DGFIP** mettra tout en œuvre pour obtenir des avancées significatives qui profitent à l'ensemble des personnels.

Dans cette perspective, **FO DGFIP** se donne pour priorité de défendre une augmentation pérenne du régime indemnitaire au bénéfice de tous les agents de la DGFIP et l'abondement des promotions

Concernant plus particulièrement les points inscrits à

l'ordre du jour de ce CSAL, **FO DGFIP 44** constate que la DRFiP44 fait le choix de n'offrir qu'un seul pont naturel en 2024. Or la circulaire du 13 juillet 2023, prévoit que « *le responsable départemental propose des dates de fermeture des services, en fonction des possibilités de "ponts naturels" offertes par le calendrier, et en fixe les modalités (fermeture totale ou partielle des services, mise en place éventuelle d'un service minimum pour les missions et prestations ne pouvant souffrir d'interruption...)*. En agissant ainsi, la DRFiP44 ne soumet pas cette possibilité à la discussion des élus en CSAL.

FO DGFIP 44 rappelle que le concept des ponts naturels a été mis en place pour éviter que ce soit toujours les mêmes agents qui soient dans l'obligation d'être présents lors des périodes de vacances scolaires. Or les écoles seront fermées du mercredi 8 au dimanche 12 mai 2024.

Cela va forcément engendrer des tensions dans les services qui n'ont pas besoin de ça ! Pourquoi ne pas reporter la date butoir de la campagne des déclarations ?

FO DGFIP 44 tient également à revenir sur la « vieille » règle qui sévissait au Trésor Public qui imposait qu'au moins la moitié de l'effectif soit présente. Or, désormais, les textes disent seulement que le nombre d'agents doit être compatible avec le fonctionnement normal du service. **FO DGFIP 44** demande à ce que la DRFiP44 fasse un rappel sur ce sujet, car certains appliquent toujours la règle des 50 %.

Concernant le TBVS, **FO** désapprouve une nouvelle fois de n'avoir à sa disposition que l'analyse qui en est faite par la DRFiP44 et ne comprend toujours pas que le document global ne soit pas remis aux élus.

Comment voulez-vous travailler dans un climat de confiance alors que l'administration fait de la rétention d'informations ? Qu'a-t-elle à cacher ? Ça vaut aussi pour les effectifs du 44 et pour les vacances d'emplois.

La place de chacun des élus est légitimée par le vote des agents : or l'administration met tout en œuvre pour leur donner de moins en moins de moyens.

